



Avant le 31 décembre, je donne au denier !

Le diocèse d'Angoulême affiche des comptes positifs depuis 2019, mais l'équilibre est fragile et depuis le début de l'année, le nombre de donateurs est en baisse de **-20%** sur la même période. La hausse de 17% du don moyen, très conséquente, ne suffit pas à compenser la baisse du denier qui est de **-14%** par rapport à l'année dernière.

NOMBREUSES sont les raisons qui peuvent expliquer cette baisse : l'impact de la Covid, le rapport de la CIASE, les décès naturels, les déménagements, les messes télévisées, la baisse de la pratique et du nombre de sacrements....Ceci est inquiétant pour l'Eglise de Charente, à court et à moyen terme.

Pour autant, le diocèse connaît une belle vitalité :

- Laetitia Verdon, par exemple, est arrivée pour développer la pastorale des jeunes. Elle est salariée à mi-temps, et a notamment un projet de camp VTT pour les grands ados.
- Bassac est en passe de renaître avec un prêtre nouveau en Charente.
- Nos prêtres, aumôniers guides et scouts, d'hôpital et de prison continuent d'accomplir leur mission qui est essentielle.

En ces derniers jours de l'année civile, nous avons besoin de votre soutien et vous rappelons qu'**un don versé avant le 31 décembre permettra de bénéficier de la nouvelle disposition de déduction fiscale qui passe à 75 % pour les dons aux associations cultuelles, dans la limite d'un plafond de 554 €.**

donnonsaudenier-charente.fr

Loi de finances rectificative pour 2021

LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS DÉDUCTION FISCALE POUR TOUS LES DONS AU C

Sur les dons effectués entre le 2 juin 2021 et le 31 décembre 2021

Important : Le denier ne servira pas à indemniser les victimes de violences sexuelles, mais à payer les prêtres et les salariés du diocèse.